



Révision de pension alimentaire

Par **goonies**, le **15/01/2008** à **10:57**

Bonjour,

Peux t'on demander une révision de la pension alimentaire dans mon cas

Avant la séparation d'avec mon ex je touchais 1900€

Après passage devant le JAF

Je ne touche plus que 1800€ car elle à récupéré le SFT que me virait mon employeur

+ 300€ de pension alimentaire pour 2 enfants mais avec les charges courantes il ne me reste pour vivre que un peu plus de 300€ par mois ce qui fait que je ne vis plus, je survis (sans compter l'essence, la nourriture, etc..) il faut dire que je verse une autre pension à ma 1ere femme de 142€

Ma dernière compagne ne travaille qu'à mi temps et touche toutes les aides sociales qui existent et fini à la fin du mois avec plus ou moins 750€ toutes charges payées

Merci de vos conseils